

SÉANCE DU 13 JUIN 2019

Présents : Laurent FORGET, Eliane JUY, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Marie-José HERVIEU, Dominique COPPA, Marie BASUYAU, Philippe COURTOIS, Frédérique CONRAUX, et David LENOBLE.

Absents excusés :

Livia LUBIN donne pouvoir à Laurent FORGET
Patricia CHAMPION donne pouvoir à Eliane JUY
Bruno DIDIER, Olivier PATE, et Aurore AUDOU-MOREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur David LENOBLE assisté de Madame Cathy PASQUIER.

Convocation du 6 juin 2019

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Laurent FORGET, Maire.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2019 est adopté **à l'unanimité**.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

COMMUNE

Sur la proposition de Monsieur Daniel FELIX, 3^{ème} Adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif de l'exercice 2018 comme suit :

Fonctionnement : Dépenses	:	778 705,20 €
Recettes	:	864 566,21 €
Résultat de l'exercice 2018	:	100 138,77 €
Résultat de clôture	:	200 593,77 €
Investissement : Dépenses	:	778 035,95 €
Recettes	:	435 451,14 €
Résultat de l'exercice 2018	:	-342 584,81 €
Résultat de clôture	:	19 056,09 €
Résultat global : Excédent	:	219 649,86 €

Pour : 10

DECISION MODIFICATIVE

BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative (Complément omis lors de la confection du Budget Primitif 2019).

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote la décision modificative suivante :

Compte 002 (recette)	→	+ 12 481,46 €
Compte 6228 (dépense)	→	+ 12 481,46 €

DECISION MODIFICATIVE

BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour transférer le budget du CCAS dans celui de la commune.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote la décision modificative suivante :

Compte 002 (recette)	→	+ 6 574,63 €
Compte 6228 (dépense)	→	+ 6 574,63 €

DEVIS ETANCHEITE TOITURE ECOLE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'étanchéité au niveau de la toiture de l'école. Il propose le devis de l'entreprise PETITMANGIN d'un montant de 12 045,77 € TTC.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis et l'entreprise PETITMANGIN de 12 045,77 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

FETE DU 14 JUILLET 2019

FEU D'ARTIFICE

Monsieur Laurent FORGET présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise EURO BENGALE pour le feu d'artifice du 14 juillet 2019 d'un montant de 2 627,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise EURO BENGALE de 2 627,00 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

RALENTISSEUR RUE DU MUGUET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer un ralentisseur rue du Muguet entre les deux déjà existants le long du lycée agricole. Il propose un devis de l'entreprise PONCIN d'un montant de 3 744,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise PONCIN qui s'élève à 3 744,00 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

AMENAGEMENT RUE DE LA PRAIRIE

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le tarif estimatif du Bureau d'Etudes BEMOL et celui de la mission de maîtrise d'œuvre qui ont été mis sur la délibération n° 2019-018 du 12 avril 2019 concernant l'aménagement rue de la Prairie sont erronés.

Le tarif estimatif des travaux est de 25 000,00 € HT soit 30 000,00 € TTC.

La mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de cet aménagement s'élève à 3 600,00 € HT soit 4 320,00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la remise d'offres avec le bureau d'études BEMOL le 13 juin 2019, trois devis ont été étudiés :

- l'entreprise COLAS NORD EST	: 27 519,90 € HT
- l'entreprise EUROVIA	: 25 783,90 € HT
- l'entreprise PONCIN TP	: 24 985,00 € HT

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Accepte les nouveaux tarifs concernant l'aménagement de la rue de la Prairie

- Accepte le devis de l'entreprise PONCIN d'un montant de 24 985,00 € HT et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

COURRIERS DIVERS

Monsieur le Président de l'Amicale pour la sauvegarde de l'art populaire du village de Saint-Laurent a informé par courrier Monsieur le Maire de la dissolution de l'association le 8 avril 2019. Les membres de l'association souhaitent que le solde des comptes bancaires de 9 250,00 € soit reversé à l'école de Saint-Laurent par l'intermédiaire de la commune.

Monsieur le Maire va prendre rendez-vous avec Madame la Directrice pour mettre en place les modalités du versement.

INFORMATIONS

La remise des tablettes aux élèves entrant en 6^{ème} aura lieu le lundi 24 juin 2019 à 16h15.

Les élèves de l'école de Saint-Laurent ont participé au « Challenge de l'esprit sportif » qui regroupe plusieurs écoles. Ils sont arrivés premier et Monsieur le Maire propose de remettre un trophée à l'école le jeudi 27 juin 2019 pour les récompenser.

Madame Eliane JUY précise aux élus que le voyage au Luxembourg aura lieu le samedi 7 septembre 2019. Au programme, visite guidée de la ville, déjeuner au centre du Luxembourg, croisière sur la Moselle, et visite des caves à vins de Moselle. La commune prend à sa charge le transport.

Monsieur David LENOBLE remercie la Municipalité pour les fleurs qui ont été offertes lors du baptême d'Anaëlle.

Séance levée à 20h00.